

EN
E-001754/2012
Réponse donnée par Mme Damanaki
au nom de la Commission
(19.3.2012)

Le paquet de réformes a une importante dimension sociale. Comme il est expliqué plus en détail dans le document informel concernant la dimension sociale de la réforme de la politique commune de la pêche (PCP)¹, la durabilité sociale est au cœur de la PCP. La politique réformée vise à atteindre les objectifs sociaux à moyen et long termes suivants:

- inverser la tendance au déclin de l'emploi dans le secteur de la pêche, en particulier dans le segment de la capture;
- améliorer l'attractivité du secteur de la pêche et en faire une source d'emplois de haute qualité;
- assurer la viabilité des communautés côtières par la promotion de la croissance économique et de l'emploi;
- faciliter la transition vers une pêche durable et permettre ainsi la reconstitution des stocks de poissons;
- valoriser le potentiel d'expansion et de création d'emploi de l'aquaculture européenne, que ce soit en eau douce ou dans les zones marines.

Tous les outils de cette nouvelle PCP devraient contribuer à la réalisation de ces objectifs, mais le principal d'entre eux est le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Par comparaison avec le Fonds européen pour la pêche (FEP), le FEAMP introduit un changement essentiel dans le financement public du secteur de la pêche en se concentrant sur des actions collectives et sur la viabilité des régions côtières plutôt que sur des subventions à la flotte qui profitent essentiellement aux propriétaires de navires. Le FEAMP propose donc d'éliminer la plupart des mesures actuelles en faveur de la flotte et d'utiliser cette partie du financement pour assurer la viabilité et la durabilité de la pêche et du secteur de l'aquaculture et le développement des zones tributaires de la pêche.

¹ http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_fr.htm